

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Aménagement du ruisseau de Saint-Palais :

Le projet finalisé a été présenté aux riverains du ruisseau par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre. La commission environnement est chargée de travailler sur l'aménagement paysager qui bordera le ruisseau. Les travaux par le SIVY sont prévus en 2019, ils concernent tout un ensemble entre Saint-Palais et Saint Martin d'Auxigny.

Personnel communal :

Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est créé, après délibération et approbation du conseil municipal.

Environnement CDC Terres du Haut Berry :

Il est présenté au conseil municipal les principaux axes de travail de la commission environnement de la CDC Terres du Haut Berry qui portent sur l'entretien des points d'apports volontaires, la semaine européenne de la réduction des déchets du 17 au 25 novembre 2018, sur le matériel désherbeur et sur la redevance incitative en cours d'étude pour une mise en service sur l'ensemble de la communauté de communes.

Couverture BOUYGUES TELECOM :

Le conseil municipal et le maire n'admettent pas les réponses faites par la société Bouygues qui a démonté ses équipements sur la commune sans en avertir le maire. Cette société demande maintenant à la municipalité de refaire une demande alors qu'elle avait autorisé la mise en place d'un pylône qui existe toujours d'ailleurs mais n'est plus équipé des antennes depuis peu. Un nouveau courrier a été envoyé par le maire le 27 juillet 2018, resté à ce jour sans réponse, le conseil souhaite obtenir un rendez-vous qui puisse permettre l'écoute des revendications légitimes de la municipalité et des habitants de Saint-Palais.

Intégration commune d'Allouis au sein de la CDC Terres du Haut Berry :

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable pour le rattachement de la commune d'Allouis à la communauté de communes Terres du Haut Berry.

Délégué protection des données :

Le règlement général de la protection des données impose la mise en place d'un DPD qui aura pour missions d'informer et conseiller les personnes mettant en œuvre les traitements, de contrôler le respect du RGPD, d'être un point de contact et de s'assurer de la bonne tenue du registre des traitements. Devant la complexité d'un tel poste, le maire informe le conseil que de nombreuses municipalités ont évoqué leurs difficultés auprès du centre de gestion du Cher qui mène à l'heure actuelle une étude sur les éventuelles prestations à proposer.

Réforme des modalités d'inscriptions sur les listes électorales :

Le répertoire électoral unique sera mis en place le 1^{er} janvier 2019, les données seront collectées par l'INSEE. Une commission de contrôle chargée d'examiner les recours devra être créée prochainement et le maire demande aux conseillers intéressés de se positionner.

Travaux 2018 :

Tous les travaux importants prévus sont réalisés, accessibilité, voirie, isolation et toitures cantine et garderie. La commission des bâtiments effectuera l'inventaire de ces travaux lors d'une visite.

Travaux 2019 :

Les travaux principaux porteront sur la couverture de l'atelier municipal et les enduits, sur des travaux accès arrière de la mairie, sur un programme voirie, achat terrain, et travaux dans l'église. Le programme de mise en accessibilité sera mené à terme.